



COMMISSION DES FINANCES

Rapport (public)
de la séance du jeudi 10 novembre 2022 à 20h30
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Daniel MUSCIONICO (Président)
Mme Sophie BRAND
Mme Andrea EHRETSMANN
M. Laurent PECCOUD
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLLI
M. Geoffray SIROLLI

M. Éric ANSELMETTI
M. Charles LASSAUCE
M. Raphaël CONTI

Maire
Secrétaire général
Comptable

Excusés : --

Absent-e-s : --

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Suite de l'examen du budget 2023**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (6 voix).

3. **Suite de l'examen du budget 2023**

Les commissaires ont reçu différentes pièces depuis la dernière séance : projet de budget 2023 intégrant les éléments supplémentaires (charges et revenus), table des écritures supplémentaires augmentée des éléments évoqués le 3.11.2022, plan des investissements retouché, réponses aux questions soulevées par rapport aux budgets de l'ACG. Sur l'ensemble de ces pièces qu'ils ont étudiées, les commissaires ont-ils des questions d'ordre général ?

Qu'est-ce que ces nouveaux revenus vont changer ? Y a-t-il par exemple une volonté de baisser le centime additionnel ?

Comme évoqué lors de la précédente séance, l'Exécutif a proposé une baisse de 1 ct additionnel.

Les commissaires passent en revue chacun des documents. Les écritures supplémentaires consécutives aux décisions de la commission ont été intégrées dans le projet de budget 2023. La coquille signalée sur le plan des investissements a été rectifiée. Les précisions nécessaires ont été apportées concernant les augmentations des groupements de l'ACG.

Un commissaire, très surpris par l'augmentation du GIAP, trouverait intéressant d'organiser une séance avec ses représentants afin d'obtenir des explications.

Cette question a aussi été évoquée lors de la précédente séance et renvoyée à la CSSC. Elle sera traitée le 13.12.2022. La CSSC pourrait peut-être recevoir un invité. Elle analysera la situation et prendra connaissance des choix et raisons des communes qui ont décidé de se passer des services du GIAP.

Le projet de budget 2023 présente un excédent de revenu modifié (cf. synthèse remise). Cet excédent est d'environ 6,2 mios, la simulation incluant un centime additionnel réduit (soit un impact d'environ Fr. 400'000.-).

Il n'est pas possible de tenir compte de l'augmentation théorique de la péréquation dans le budget.

Le Président a relevé au moins une dizaine de points qui devraient inciter la commune à la prudence, sans compter les PL cantonaux en cours. Les explications dispensées en plénière ont bien démontré les facteurs qui pourraient provoquer des accidents fiscaux et les impacts que ceux-ci auraient sur les finances communales. Il recommande d'avoir la prudence d'attendre, d'année en année, avant de prendre des décisions qui ne seraient pas des investissements uniques, mais qui engendreraient des coûts fixes récurrents sans avoir bien compris tous ces mécanismes et modélisé, autant que faire se peut, les comptes à venir.

Compte tenu du résultat qui devrait être dégagé, un commissaire propose d'alimenter les réserves conjoncturelles en plus de consentir à des amortissements complémentaires.

La réserve conjoncturelle est une ligne comptable qui identifie spécifiquement le capital propre et montre la volonté de l'Exécutif et du Conseil municipal de prévoir l'avenir. Il serait tout à fait envisageable d'en prévoir une au moment des comptes, confirme **M. Ch. Lassaue**.

Cela permettrait, vis-à-vis des banques, d'avoir un capital propre beaucoup plus important, selon ce commissaire.

Le Maire pense qu'il sera temps de tirer le bilan au moment des comptes ; l'Exécutif a recommandé au Conseil municipal d'élaborer des budgets complémentaires en début d'année.

Le Président relève que les commissaires ont fait beaucoup de chemin, ces dernières années, pour comprendre les mécanismes qui animent les comptes et budgets communaux. Il avait à cœur, en tant que président de la commission des finances, d'inviter le plus possible des intervenants avisés externes afin d'expliquer lesdits mécanismes.

Un commissaire indique que son groupe n'ayant pas encore pu se réunir, des amendements seront peut-être soumis à la prochaine séance du Conseil municipal.

À l'unanimité (6 voix), la commission des finances préavise favorablement le projet de budget 2023 corrigé tel que présenté par l'Exécutif, soit Fr. 10'516'740.- aux charges, Fr. 16'727'511.- aux revenus, pour un excédent de revenu de Fr. 6'210'771.-, avec un centime additionnel à 34 ct (soit une baisse de 1 ct).

Le Président remercie l'Exécutif, M. R. Conti ainsi que tous ceux qui ont participé à la préparation de ce projet de budget 2023.

Le Maire, qui remercie à son tour les commissaires, rappelle que la commission des finances a reçu au début de la législature M. Y. Cogne afin de mieux appréhender la complexité de cette commission. Elle a également reçu ce soir les représentants de l'AFC, une invitation qui avait été lancée avant que l'augmentation des revenus fiscaux soit connue, là aussi afin d'améliorer les connaissances de chacun. Ces deux présentations ont permis de bien travailler, conclut **le Maire** en remerciant tous les concernés pour le travail accompli, auquel MM. R. Conti et Ch. Lassaue ne sont pas étrangers. Il remercie également le Président.

En l'absence de divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h47.

Rapport : E. Maia